65e Année — N° 68
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 TOURCOING, rue Carnot, 55

OUBLIER, C'EST TRAHIR. SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 68
LUNDI 8 Mars 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 55, rue Carnot, TOURCOING

LE MEMORANDUM ÉCONOMIQUE DE LONDRES

Le Memorandum économique des Alliés

Le memorandum économique des Alliés a été rendu public.

Le passage sur la Russie, et la nécessité de traiter avec les Soviets, qui avait particulièrement suscité les observations de la France, a été supprimé.

A deux reprises, il est question des régions envahies. Une première fois dans les termes suivants :

Le Conseil reconnaît que la reconstruction des régions dévastées, et particulièrement des régions dévastées françaises, est essentielle à la reconstitution européenne.

Mais aussitôt il est question de la situation spéciale de l'Allemagne, ce qui met les agresseurs et leurs victimes sur une sorte de pied d'égalite assez choquant.

Un peu plus loin, le memorandum reprend :

En ce qui concerne les régions dévastées et plus spécialement celles du nord de la France, leur restauration est de première importance pour le rétablissement de l'équilibre économique de l'Europe et le retour à des conditions commerciales normales. Ce travail de restauration, qui exige de grands capitaux qu'on ne peut songer à demander aux revenus courants, ne peut cependant pas être ajourné jusqu'au payement par l'Allemagne des sommes stipulées par le traité de paix. C'est pourquoi le Conseil suprême reconnaît que les capitaux requis pour la restauration des régions dévastées peuvent être trouvés au moyen d'emprunts émis sur le marché et garantis par les indemnités de réparation à obtenir de l'Allemagne, en exécution du traité de paix.

Des recommandations d'ordre général sont faites à tous les peuples européens : réduction des armées au pied de paix, suppression des dépenses exagérées, réduction des dépenses nécessaires, déflation du crédit et du papier-monnaie.

Mais les passages les plus importants sont relatifs à l'Allemagne. A son égard, trois mesures de bienveillance sont édictées, de manière à lui permettre de rétablir le plus rapidement possible sa situation économique, et d'acquérir les vivres et les matières premières dont elle a besoin :

1° *Les délais impartis à l'Allemagne pour faire les paiements auxquels elle est astreinte par le traité de paix seront étendus;*

2° *On demandera à l'Allemagne si elle est disposée à ce que soit fixé aussitôt que possible le montant total des indemnités qu'elle aura à verser, en se basant sur sa capacité de paiement;*

3° *L'Allemagne pourra être autorisée par la commission des réparations à émettre un emprunt à l'étranger.*

La deuxième de ces mesures a une portée considérable. Elle modifie du tout au tout la procédure instituée par le traité de paix.

En effet, aux termes du traité, les nations qui, comme la France, ont subi par le fait de l'agression allemande, un préjudice matériel, devaient établir le compte des réparations qui leur sont dues. Au lieu de prendre pour base le préjudice causé, les Alliés suggèrent de déterminer une indemnité forfaitaire, en fonction de la capacité de paiement du débiteur.

Voilà le nouveau langage des Alliés. Et encore ils ajoutent : « Et puis, vous savez, s'il vous faut des délais pour vous acquitter, ne vous gênez pas ! »

La restauration économique de l'Europe sortira-t-elle du memorandum ? Peut-être. Mais si l'Allemagne ne se relève pas, ce ne sera pas la faute des Alliés ! — R. L...

INFORMATIONS

IL N'Y AURA PAS DE CARTE DE PAIN

Paris, 7 mars. — Au sous-secrétariat du Ravitaillement, on n'envisage nullement le rétablissement de la carte de pain. On estime que le nouveau prix du pain est une garantie suffisante pour éviter le gaspillage de cet aliment.

RIXES SANGLANTES EN ITALIE ENTRE SOCIALISTES ET CATHOLIQUES

Turin, 7 mars. — A Castel Dargine, près de Bologne, au cours d'un meeting, les socialistes et les catholiques en vinrent aux mains. Des paysans catholiques tuèrent à coups de revolver un ouvrier socialiste et en blessèrent un autre.

LES JURÉS DE SEINE-ET-OISE ONT ACQUITTÉ Mlle MALLIARY QUI TUA SON BEAU-PERE A JARCY

Versailles, 7 mars. — Devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, présidée par M. Michel, conseiller à la Cour, a comparu Mlle Marthe Guyonne Malliary, accusée d'avoir, le 20 septembre dernier, au château de Jarcy, tué à coup de revolver son beau-père, M. Bosquillon. Elle a été acquittée.

UN MONUMENT SUR LES BORDS DE LA MARNE POUR COMMEMORER LA PARTICIPATION AMERICAINE

Paris, 7 mars. — On précise que le monument qui sera élevé sur les bords de la Marne pour commémorer la collaboration américaine, sera la reproduction de la liberté de Bartholdi, mais une liberté mécode, attaquée et finalement victorieuse. Les autres alliés, notamment la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie y figureraient. L'inauguration aura lieu le 4 juillet ou en novembre, à l'occasion du « Colombus day ».

Le sort des catholiques en Turquie

M. Denys Cochin, dans le « Figaro », fait un lugubre exposé des traitements imposés aux catholiques par les Turcs, depuis l'armistice. Sur 15 évêques, 4 ont été déportés et sont morts de misère, 5 ont succombé à des morts violentes, 1 a été enterré vivant, 1 a disparu, 1 aure a été brûlé vif, 1 évêque et 140 prêtres ont été fusillés.

On doute qu'il reste 50.000 survivants sur 140.000 fidèles.

L'EMPIRE DES AIRS

UNE LIGNE AERIENNE PARIS-LONDRES

Paris, 7 mars. — Le Sous-Secrétariat de l'aviation a inauguré la première ligne aérienne française Paris-Londres. Le voyage, malgré le brouillard, s'est effectué normalement.

La Mi-Carême à Paris et les Régions dévastées

Paris, 7 mars. — Après avoir donné des détails sur le cortège et les réjouissances qui, cette année, marqueront la première Mi-Carême de la paix, un journal parisien écrit : « Mais, dans toute cette joie, il serait grand et beau de ne pas oublier ceux qui souffrent, là-bas, dans les pays dévastés. »

Notre confrère se demande pourquoi la gracieuse Reine des reines, joignant à la bonté la grâce, ne deviendrait pas marraine des régions dévastées. Il ajoute qu'une quête faite sous son égide parmi les millions de spectateurs qui viendront la voir défiler, produirait certainement une somme assez importante pour soulager, du moins en partie, la misère de ceux qui souffrirent tant sous la botte allemande.

DANS LES PAYS OCCUPÉS

LE PLÉBISCITE AU SLESVIG

Les résultats officiels dans la première zone

Christiania, 7 mars. — D'après des chiffres officiels publiés par la Commission internationale, le nombre des électeurs ayant le droit de participer aux élections dans la première zone du Slesvig était de 110.191 dont 91.5 pour cent ont pris part au vote. Les suffrages recueillis par le Danemark ont été de 75.431, soit environ 74 pour cent des voix. L'Allemagne n'eut que 5.329 voix.

Choses & Autres

Le fiacre s'en va...

Paris, avant la guerre, comptait 3.993 fiacres. Il n'en compte plus que 456 aujourd'hui.

Le fiacre avait du bon, pour qui savait le prendre. Il ne nous emportait pas aussi vite que l'auto. Il nous laissait le temps de réfléchir.

Et puis, le cocher de fiacre le prenait de moins haut que le chauffeur contemporain. Il vous rudoyait parfois, mais il ne vous en gardait pas rancune. Et, quand il refusait un client, avait, du moins, une excuse : c'était pour ménager Cocotte...

***

Devant une cour de justice de Londres, un sportsman comparaissait, l'autre jour, pour avoir, d'un maître coup de poing, envoyé rouler à terre l'homme qui lui présentait sa quittance de loyer.

— Amende ! Sept shillings et six deniers ! déclara le magistrat.

— Je comprends les sept shillings, s'écria l'impénitent pécheur. Mais que viennent faire là ces six deniers ?

— C'est la taxe sur les amusements, répondit immédiatement le juge.

***

L'aimable excuse

— Vous savez que votre mari essaye de me faire la cour ?

— Pardonnez-lui. Cet homme ferait la cour à n'importe qui !

***

Tel est héros dans les grandes batailles qui est lâche dans les escarmouches de la vie.

***

Il ne faut jamais dire, d'une chose raisonnable, qu'elle est impossible.

DANS LA MARINE

Le vice-amiral de Bon est nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée orientale.

LE VICE-AMIRAL DE BON

Cet officier exerce en outre, en cas de mobilisation, les fonctions de commandant en chef de l'armée navale en Méditerranée.

Le vice-amiral Charlier est nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale.

Les emprunts franco-anglais en Amérique

Pas de renouvellement

Paris, 7 mars. — A propos du remplacement d'un des emprunts anglo-français aux Etats-Unis, on précise que des pourparlers avaient été engagés en vue du renouvellement de ce prêt mais que les conditions ont été jugées trop onéreuses. On y voit le premier pas de la France et de l'Angleterre, pour se dégager de l'emprise financière des Etats-Unis, dégagement susceptible d'avoir une heureuse influence sur les changes.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Les circonstances de la mort de Koltchak

Paris, 7 mars. — M. Lasies, ancien député de Paris, rentré récemment de Sibérie, expose les circonstances qui ont amené la mort de Koltchak. Depuis le coup d'Etat de Koltchak contre le Directoire, les Tchèques, qui étaient très attachés au Directoire, composé d'hommes épris de liberté, n'avaient plus confiance dans l'amiral. Ils étaient également indisposés contre les Alliés qui, lors de ces événements, avaient approuvé l'attitude de Koltchak, aussi, lorsque Koltchak fut capturé, le général Janin n'avait personne pour tenter de délivrer l'amiral, car il ne pouvait compter sur les Tchèques et n'avait même plus de troupes françaises à sa disposition, celles-ci, en effet, étaient toutes démobilisées.

UN VIOLENT INCIDENT provoqué par des Allemands dans un hôtel de Berlin

Bruxelles, 7 mars. — On mande de Berlin : Un vif incident, provoqué par le prince Joachim-Albrecht de Prusse, fils du prince Albrecht, et plusieurs Allemands qui l'accompagnaient, s'est produit, la nuit dernière, à l'Hôtel Adelo. L'orchestre ayant joué le « Deutschland uber alles », les Allemands qui se trouvaient dans la salle se levèrent, tandis que trois officiers, membres de la mission militaire, également présents, restèrent assis. Le prince, qui avait déjà bu quelques bouteilles de vin, cria aux Français de se lever; ceux-ci n'en ayant rien fait, le prince et les Allemands qui l'accompagnaient, jetèrent des pots de fleurs et divers objets dans la direction des Français.

Le personnel de l'hôtel fit alors sortir le prince et ses amis : on pense que l'incident aura des suites judiciaires.

LES GRÈVES

Le congrès syndical des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais vote la grève

Béthune, 7 mars. — Le Congrès des sections syndicales des mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais, s'est réuni, dimanche après-midi, à Nœux-les-Mines.

Les satisfactions accordées samedi à Paris ayant été jugées insuffisantes, la grève a été votée par 160 voix contre 14.

Les origines de la grève

Paris, 7 mars. — D'après les renseignements recueillis dans les milieux officiels, la grève qui vient d'être votée dans le centre minier du Nord et du Pas-de-Calais, à la suite du Congrès de Béthune, présente un caractère particulier. Elle serait due à une certaine rivalité existant à l'heure actuelle entre les délégués du syndicat. On sait qu'avant la guerre, il existait, dans le bassin houiller du Nord, deux syndicats : l'un, réformiste, le syndicat Basly, l'autre, à tendance révolutionnaire, le syndicat Broutchoux.

Depuis les événements de 1914, ces deux syndicats ont fusionné; il n'en reste pas moins des luttes ardentes à l'intérieur du syndicat, pour la prédominance de l'une ou l'autre de ces deux politiques. Or, précisément, les élections des délégués mineurs doivent avoir lieu prochainement. Afin de s'assurer la prédominance, les éléments extrémistes ont poussé le Congrès de Béthune à déclarer la grève, afin, semble-t-il, d'affirmer avec éclat leur influence et de montrer aux ouvriers mineurs que, par leur action intransigeante ils obtiendront davantage que par les procédés de conciliation préconisés par les éléments syndicalistes modérés. Il n'en reste pas moins regrettable de voir se produire, pour une simple lutte électorale, une grève qui risque de porter atteinte à toute la production nationale.

Le bordereau des salaires maintenu
Le travail cessera lundi matin

Béthune, 7 mars. — Le Congrès des délégués des sections syndicales des mineurs a décidé de maintenir le bordereau des salaires, tel qu'il a été élaboré. Le travail cessera lundi matin.

Un départ de troupes

Le bataillon du 23e d'infanterie, en garnison à Aire, a été dirigé sur le bassin houiller.

Pour parer à la crise du charbon

Le Sous-secrétariat de la Reconstitution, à Lille, a pris des mesures pour parer à la crise qui résultera de la grève du Pas-de-Calais.

Le ravitaillement de l'« Energie Electrique du Nord » est garanti. Des charbons anglais ont été demandés à Dunkerque.

Des restrictions pour le gaz ont été prescrites à Lille.

LA GREVE DES MINEURS EN ANGLETERRE

Londres, 7 mars. — La situation ne s'améliore pas dans le Pays de Galles. Le nombre des grévistes y serait de 60.000.

Les salaires dans les mines et le coût de la vie

Paris, 7 mars. — En vue de prévenir autant que possible les conflits auxquels pourraient donner lieu dans les mines, les demandes d'augmentation de salaires provoquées par le renchérissement de la vie, notamment par le relèvement du prix du pain, M. Jourdain, ministre du Travail, a adressé aux préfets des départements miniers une circulaire qui précise les conditions dans lesquelles il serait procédé à la révision des bordereaux de salaires des mines.

La crise de production, ajoute-t-il, menace grandement l'équilibre de la nation. Il y aurait tout avantage à insérer dans les bordereaux une clause aux termes de laquelle à toute augmentation de rendement par rapport au rendement actuel, correspondrait un relèvement proportionnel du taux des salaires. Les Commissions mixtes régionales et locales sont invitées à fixer d'avance la date à partir de laquelle les salaires qu'elles seront appelées à fixer, entreront en vigueur et le ministre propose celle du 15 mars, date de relèvement du prix du pain.

LE TRAITÉ DE VERSAILLES PUBLIÉ PAR LE « MONITEUR » EN BELGIQUE

Bruxelles, 7 mars. — Le « Moniteur » publiera, lundi, le texte du traité de paix et du protocole signé le 22 juin 1919 à Versailles.

Lettre de Bruxelles

La lutte contre la vie chère

Les syndicats chrétiens et socialistes à l'œuvre. — Un programme de réalisations immédiates. — Les extrémistes socialistes en échec. — Ecoles et initiative sociales

(*D'un correspondant particulier.*)

Bruxelles, 7 mars. — La vie chère va-t-elle être attaquée sérieusement ? La droite parlementaire demande une enquête dans tout le pays. Catholiques et socialistes vont interpeller le gouvernement, à la Chambre. Et cette semaine, la Confédération générale des Syndicats chrétiens, d'une part et le Conseil Général et la Commissio Syndicale du parti socialiste, d'autre part, ont délibéré longuement à ce sujet et ils ont pris des décisions très sages. De chaque côté de la barricade sociale, le bon sens et la modération ont prévalu. Il est curieux de constater plus d'un point de rapprochement entre les deux programmes.

Chrétiens et socialistes ont catégoriquement réclamé l'intervention des pouvoirs publics pour combattre le renchérissement du prix de la vie, et pour taxer notamment les bénéfices usuraires réalisés par les industriels et les commerçants, grâce aux circonstances actuelles. Ils sont d'accord pour maintenir la journée de 8 heures, pour pousser la classe ouvrière à une production considérable, en l'assurant que son effort lui sera profitable et ne servira pas à augmenter les gains scandaleux du commerce et de l'industrie. De plus, si les socialistes veulent faire comprendre aux capitalistes qu'il est temps de consentir aux sacrifices nécessaires, les chrétiens posent nettement la question d'une participation raisonnable des travailleurs aux bénéfices industriels.

Le reste des deux délibérations ouvrières ne roule que sur des questions de modalités et de détails au sujet desquelles aucun obstacle de principe ne s'élève entre chrétiens et socialistes.

Ces derniers semblent avoir fait table rase de leurs principes révolutionnaires. Cela ne veut pas dire qu'ils les aient reniés. Mais ils paraissent avoir compris qu'à l'heure actuelle, émeutes et révoltes produiraient une anarchie qui serait le plus grand désastre pour le pays et par conséquent pour les ouvriers. L'échec de la grève révolutionnaire des cheminots de France a été pour beaucoup dans la modération évidente des deux plus sérieux et des plus forts organismes socialistes du pays.

Jacquemotte, qui a finalement été mis en échec au Borinage, la semaine dernière, a enregistré une nouvelle défaite au Congrès socialiste. Il a été le seul à ne pas souscrire au programme adopté. Même, il a vu s'envoler encore son dernier espoir; la cessation de la participation socialiste au pouvoir : celle-ci a été unanimement approuvée, après un discours de M. Hubin, disant qu'une crise ministérielle aboutirait à l'émeute et à l'anarchie. Après les nombreuses complications gouvernementales de ces dernier jours, la situation semble s'éclaircir de ce côté.

Ouvriers chrétiens et ouvriers socialistes se disent donc prêts à collaborer de toutes leurs forces à la résurrection de la patrie. Sans exagérer l'importance du fait et tenant compte de cette circonstance que les chefs sociaux du prolétariat, surtout ceux du prolétariat révolutionnaire, ne peuvent pas se vanter de l'avoir toujours dans la main, il faut souhaiter que les parlementaires vers qui se tournent avec confiance les syndiqués chrétiens et socialistes comprennent, eux aussi, qu'ils n'ont plus de temps à perdre en interpellations inutiles, en discours purement électoraux, en disputes bizantines.

Assez de paroles, des actes. La volonté de la classe ouvrière manifestée simultanément par les syndicats chrétiens et socialistes est assez significative pour faire comprendre que l'heure n'est plus à la politique stérile mais à l'action sociale immédiate.

Le branle, d'ailleurs, est donné. Dernièrement, M. Vandervelde présidait et parlait à l'inauguration d'une Ecole temporaire de service social. D'ici quelques jours, Mgr Mercier inaugurera une Ecole normale sociale féminine. Il y tracera un programme que sa lettre pastorale de Carême esquisse déjà et dans laquelle se trouve développée cette pensée qui n'est passée inaperçue nulle part et qui résume fort bien l'action sociale à laquelle tous doivent travailler : « Nous avons un devoir social impérieux à remplir : nous approcher de la société civile dans un esprit de charité fraternelle.... et nous résoudre virilement rompre avec nos préjugés de classe ou d'éducation, pour faire prévaloir graduellement une réorganisation chrétienne du travail, de l'ordre social. »

Et comme pour donner, sans plus de retard une réalisation positive à ce mouvement, la Fédération des Syndicats chrétiens de Liége vient d'inaugurer le régime de l'actionnariat ouvrier. Au moyen de capitaux fournis par les cotisations de ses membres, elle a acquis des actions des charbonnages de la région. Lors des assemblées générales d'actionnaires, elle dépose conformément à la loi, ces actions et elle prend ainsi part aux débats des sociétés. Naturellement, elle en profite pour attirer l'attention des administrateurs sur le sort des travailleurs. Et son intervention est rarement vaine. Liége qui a été le berceau de l'action sociale chrétienne en Belgique, inaugure une réforme dont on fera bien de suivre la marche et les progrès. S...

LES COURS SOCIAUX A ROUBAIX ET TOURCOING

Le Secrétariat social de Roubaix-Tourcoing organise, ainsi que nous l'avons annoncé, une série de cours sociaux qui auront lieu à Roubaix et à Tourcoing.

Nous rappelons la liste de ces cours et les noms des conférenciers qui les professeront :

1er Cours : Nécessité d'une formation sociale, par M. le chanoine Dutoit, secrétaire général des Facultés Catholiques de Lille. — 2° Aperçu d'ensemble de la question sociale, par Me Victor Diligent, avocat, docteur en droit. — 3° Les Principes de l'ordre social chrétien, par M. Eugène Duthoit, président des Semaines Sociales de France, professeur de droit à la Faculté Catholique de Lille. — 4° L'inégalité des conditions, par M. Joseph Danel, docteur en droit, professeur à la Faculté Catholique de Lille. — 5° La propriété privée, par M. Pierre Dhellemmes, avocat. — 6° Les Devoirs et la Concention chrétienne de la propriété, par M. le chanoine Leleu, supérieur de l'Institution Libre du Sacré-Cœur à Tourcoing, professeur aux Semaines Sociales. — 7° Le profit industriel, par M. Pierre Bayart, docteur en droit, professeur à la Faculté Catholique de Lille. — 8° L'Union des classes, par M. l'abbé Debusche, directeur du Secrétariat Social de Roubaix-Tourcoing.

Ces cours auront lieu de quinzaine en quinzaine à Roubaix, à la Maison des Œuvres 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, et à Tourcoing à la Maison des Œuvres, rue de Tournai, 18.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat Social, 111, rue Pellart, à Roubaix ; chez M. l'abbé Vandenabel, 111, rue de Lille, à Tourcoing, et chez M. l'abbé Brouillard, 35 bis, rue de la Cloche, à Tourcoing. Les dames sont admises.

Il sera perçu un droit d'inscription de 1 fr par auditeur pour la série des huit cours pour couvrir les frais des convocations qui seront adressées avant chaque cours et auxquelles seront joints les résumés des cours.

Le premier cours aura lieu à Roubaix, le mercredi 10 mars, à 8 h. ¼, à la Maison des Œuvres, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, et à Tourcoing probablement le mercredi 17 mars. (Avis sera donné par voie de la presse).

Un conflit entre les agriculteurs et les fabricants de sucre

Un conflit vient de surgir entre les agriculteurs et les sucriers au sujet du prix.

Les agriculteurs producteurs des départements betteraviers affirment que dans les circonstances actuelles il leur est impossible de vendre les betteraves à sucre à moins de 150 francs la tonne, pour un titrage de 7°5, le sucre étant à 200 francs les 100 kilos.

De plus, ils demandent aux sucriers :

1° Si le sucre était au-dessus de 200 fr., un partage de l'excédent dans la proportion de 75 p. c. pour le producteur et de 25 p. c. pour le fabricant ;

2° Pour les dix-mes au-dessus et au-dessous du titrage de 7°5, comptés sans limites, une augmentation ou une diminution de 1 p. c. du prix du sucre

Les sucriers n'ont pas encore acquiescé à ces demandes.

L'appel de la classe 1920

L'admission au bénéfice de l'incorporation retardée

Paris, 7 mars. — En outre des jeunes gens originaires des régions libérées et y résidant, il y a lieu d'admettre au bénéfice de l'incorporation retardée pour les soldats de la classe 1920, les jeunes gens résidant, lors de la promulgation de la loi, hors de la limite fixée, et qui sont en instance de retour dans les régions libérées. Il y a lieu de comprendre dans les régions libérées, non seulement les localités situées dans la zone définie par l'arrêté du 5 décembre 1918, mais, par extension, les localités voisines de cette zone sans y être incluses et qui ont été complètement dévastées par le feu de l'ennemi.

DERNIÈRE HEURE

LE MEMORANDUM ÉCONOMIQUE DES ALLIÉS

La France n'accepte pas une revision du Traité de Versailles

Paris, 7 mars. — *Le gouvernement français a envoyé des instructions à ses délégués, à Londres, au sujet du memorandum économique. Ces instructions, qui portaient notamment sur l'impossibilité pour la France, d'accepter toute révision du Traité de Versailles où il fut question des attributions de la commission des réparations, ont abouti à faire apporter les remaniements dans le texte primitif du memorandum. D'autres modifications de détail ont été demandées par les délégués et des pourparlers ont eu lieu à ce sujet.*

Les négociations continuent

Paris, 7 mars. — Les négociations continuent entre les gouvernements alliés pour mettre au point le memorandum économique qui a été préparé à Londres.

Le memorandum, après un exposé des causes qui ont engendré la crise économique actuelle, s'occupe des crédits qui ont été faits aux belligérants et développe une série de recommandations destinées à atténuer ou à résoudre la crise économique; c'est surtout à propos de ces dernières parties que le gouvernement a jugé nécessaire de faire des objections. Le gouvernement français a fait savoir qu'il ne pouvait pas accepter certaines de ces dispositions; il s'est élevé en particulier contre un texte qui, révisant implicitement le Traité de Versailles, retirait à la commission des réparations une partie des prérogatives qu'elle tient du Traité et laissait à l'Allemagne la liberté de déterminer l'étendue des obligations qui lui incombent. Le gouvernement français a insisté, en outre, sur l'importance capitale que présente la restauration des régions dévastées et notamment celle du Nord de la France.

Le Conseil suprême a fait droit aux observations du gouvernement français.

L'inauguration de la foire de Lyon

DISCOURS DE MM. FRANÇOIS-MARSAL, ISAAC ET SARRAUT

Lyon, 7 mars. — MM. François-Marsal, ministre des Finances ; Isaac, ministre du Commerce, et Sarraut, ministre des Colonies, ont parcouru, dimanche, les stands de la Foire de Lyon.

Ils ont ensuite assisté à un déjeuner présidé par M. Herriot, député, président d'honneur du Comité de la Foire, qui réunissait plus de 400 convives.

M. Herriot a remercié les membres du Gouvernement.

M. François-Marsal, ministre des Finances, a dit le puissant réconfort qu'il a trouvé dans le spectacle de la Foire de Lyon. Parlant ensuite de la crise du change, il a examiné le problème de la circulation fiduciaire en même temps que la compression de notre dette flottante. Le problème du change est un problème international au premier chef. Un autre problème est celui de la fiscalité ; c'est sur la seule base du développement de la richesse que nous pourrons aboutir à un système fiscal.

M. Isaac, ministre du Commerce, a félicité les Lyonnais d'avoir institué le grand marché de la paix, de tous temps les besoins d'échanges ayant mis fin aux brutalités de la guerre.

M. Sarraut, ministre des Colonies, a ensuite salué, en Lyon, la ville qui sut mettre en valeur tout le domaine colonial de la France. Le ministre a terminé par un éloquent appel aux initiatives privées, pour le développement de nos richesses.

Tous les orateurs ont été chaleureusement applaudis.

LA PAIX

LE TRAITÉ DEVANT LE SENAT AMERICAIN

Washington, 7 mars. — Par 46 voix contre 25, le Sénat a voté, de nouveau, la réserve au traité de paix par laquelle les Etats-Unis refusent de contribuer aux dépenses de la Société des Nations, sans l'approbation du Congrès des Etats-Unis.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE l'«Association des fonctionnaires» des régions envahies

LES VŒUX ÉMIS

Paris, 7 mars. — L'assemblée générale de l'Association des fonctionnaires des régions envahies a eu lieu, avenue de l'Opéra, sous la présidence de M. Troude, professeur à l'Ecole Nationale des Industries Agricoles de Douai. Après le compte-rendu moral et financier, le secrétaire général, M. Lechanvre, directeur d'Ecole à Saint-Quentin, a tracé un émouvant tableau de la pénible situation des fonctionnaires de la zone dévastée, qui sont rentrés sans avoir de logement et couchant dans des abris, ont trouvé des écoles sans mobilier, de sorte que les élèves doivent s'asseoir par terre.

Se faisant l'interprète de ses collègues, il a jeté un cri d'alarme contre les errements de l'administration des régions libérées, où règnent en maîtres, dit-il, quantité d'employés étrangers à ces régions qui n'en connaissent ni les ressources ni les besoins et qui indisposent les populations et provoquent le mécontentement général.

Le Ministre des Régions libérées n'y peut rien, ajoute-t-il ; il lui manque l'unité de vues que les autres ministres empêchent de réaliser, et il en sera ainsi tant qu'il n'aura pas conquis son entière autonomie.

Après avoir confirmé les pouvoirs du bureau sortant, l'assemblée a émis les vœux suivants :

1° Paiement rapide, par les soins de l'Etat, des traitements et indemnités arriérés et tout rappel échu depuis 1914, pour tous les fonctionnaires chassés de leurs foyers par la guerre ou demeurés en pays occupés ayant rallié leurs anciens postes, depuis l'armistice ;

2° Indemnité spéciale de séjour aux fonctionnaires restés en pays envahis, calculée de façon à compenser les dépenses exceptionnelles auxquelles ils ont eu à faire face pendant la guerre ;

3° Attributions de postes assurant une situation au moins équivalente à celle d'avant-guerre, au point de vue des divers avantages perdus, traitements, indemnités de toutes natures, logement, etc..., et toutes réparations aux fonctionnaires victimes de la guerre, nominations, titularisations, promotions, etc..., amélioration des conditions de rapatriement des fonctionnaires rappelés en régions libérées, transport, logement, etc... ;

4° Répartition équitable des indemnités spéciales aux régions dévastées ou libérées ;

5° Institution d'un office spécial pour les fonctionnaires des régions envahies à l'effet d'assurer la coordination efficace des mesures que réclame leur pénible situation.

Le maréchal Foch à Bruxelles

Son départ pour Cologne

Bruxelles, 7 mars. — Le maréchal Foch, accompagné du général Weygand et de deux officiers, est arrivé ce matin à Bruxelles. Le maréchal Foch a déjeuné au Palais de Bruxelles. L'ambassadeur de France, Mme de Margerie, le général Weygand, le général Seyrot Almeyras La Tour, attaché militaire de France, et Mme Seyrot Almeyras La Tour, assistaient également à ce déjeuner, ainsi que les officiers qui accompagnent le maréchal. Le maréchal Foch est reparti le soir pour Cologne.

A l'issue du déjeuner qui a eu lieu au Palais-Royal, le Roi s'est entretenu avec le maréchal Foch. Celui-ci est parti à 19 h. 40 pour Cologne.

LA SITUATION EN TURQUIE

Les opérations dans la région de Marathe

Paris, 7 mars. — Du « Temps » :

On mande de Constantinople : Le gouvernement turc est d'accord, avec les autorités françaises, pour considérer que Marathe doit être réoccupée par les troupes françaises. Le général Franchet d'Espérey est attendu ici, revenant de Paris. Le calme paraît rétabli en Cilicie. Au cours des opérations qui se déroulèrent dans la région de Marathe, entre le 5 janvier et le 15 février, les pertes subies par les effectifs français et indigènes ont été de 618 hommes disparus ou hors de combat.

Dernières Nouvelles Régionales

UNE FEMME BRULEE VIVE A DENAIN

— A la suite de l'explosion d'un réservoir à pétrole servant à chauffer une couveuse artificielle, le feu s'est communiqué aux vêtements de Mme Marescal, 35 ans, mère de deux enfants. Malgré les soins qui lui furent prodigués, la malheureuse a expiré peu après.

Dernières Nouvelles Sportives

Cyclisme

AU VELODROME D'HIVER. — Paris, 7 mars. — Course derrière motos : 1er Verkerk ; 2e Vandenduyft ; 3e Poulain. — Prix des Cosmopolites : 1er Jean Pierre ; 2e Lafrique ; 3e Louet.

Cross-Cyclo-Pédestre

CROSS CYCLO-PEDESTRE. — Paris, 7 mars. — 1er Francis Pélissier ; 2e Lecouchaye ; 3e Degny ; 4e Christophe ; 5e Barthélemy.

Henri Pélissier non partant : Christophe a déposé une réclamation contre le gagnant.

Football-Association

COUPE DE FRANCE. — Cercle Athlétique de Paris et Red Star de Paris font match nul.

Rennes, mars. — La Vie au Grand Air du Bataillon battu le Club Athlétique de la Société Générale par 3 buts à 0.

Rouen, 7 mars. — Le Havre Athletic-Club battu par Gilly par 3 buts à 2.